

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE



1. COLLECTIVITE CONTRACTANTE : VILLE de Muret

2. POUVOIR ADJUDICATEUR du MARCHE : Monsieur le MAIRE

3. OBJET de la CONSULTATION : **TRAVAUX D'IMPRESSIONS DE SUPPORTS DE COMMUNICATION**

Le marché se décompose en 7 lots :

- **Lot n° 1 : IMPRESSION DU MAGAZINE MUNICIPAL INTRAMURET + Feuille Tribune Libre**
- **Lot n° 2 : IMPRESSION des AGENDAS CULTURELS et SPORTIFS & du GUIDE des ASSOCIATIONS**
- **Lot n° 3 : IMPRESSION liée aux EXPOSITIONS d'ART (guides, plaquettes, flyers, invitations ...)**
- **Lot n° 4 : IMPRESSION des AFFICHES SUCETTES**
- **Lot n° 5 : IMPRESSION du GUIDE « MURET en SCÈNE »**
- **Lot n° 6 : AUTRES IMPRESSIONS (Flyers, cartons d'invitation, dépliants ...)**
- **Lot n° 7 : Autres AFFICHES (A4 – A3 – A2 – A1)**

4. PROCEDURE DE PASSATION : Procédure Adaptée Ouverte (Articles 28 & 77 du CMP) – MAPA n° 2011/075 S.

5. CARACTERISTIQUES PRINCIPALES :

Marché annuel (année civile) reconductible sans que sa durée totale ne puisse excéder 2 ans (2012 – 2013)
Marchés à Bons de Commandes avec minimum et maximum pour chacun des lots

6. CRITÈRES de SELECTION DES CANDIDATURES et d'ATTRIBUTION DES MARCHES : Voir Règlement de Consultation.

Candidatures

- Régularité de la situation administrative, juridique, fiscale et sociale,
- Capacités techniques et financières – expérience et compétences professionnelles,
- Attestations d'assurance R.C et R.P en cours de validité.

Offres :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

- Prix (50%)
- Valeur technique (30%)
- Modalités d'exécution et Délais (20 %)

7. Forme juridique du groupement éventuel des opérateurs économiques : si Groupement, il sera solidaire.

8. RETRAIT des Dossiers de Consultation :

→ Retrait sur le site dématérialisé : <https://marches-publics-ville-muret.omnikles.com/>

9. Service auprès duquel les Candidatures et les Offres doivent être envoyées :

- Envoi par courrier recommandé ou express ou dépôt auprès du Service des Marchés Publics - Hôtel de Ville - 2^{ème} étage - 27 rue Castelvieux - BP 60207 - 31605 Muret Cedex

10. MODALITES de FINANCEMENT et de PAIEMENT : Budget Principal de la Ville Section de Fonctionnement - Années 2012 et 2013 (fonds propres) - Règlement par mandat administratif en 30 jours maxi.

12. Instance chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF de TOULOUSE – 68, rue Raymond IV – BP 7007 – 31068 TOULOUSE Cedex 07 - ☎ 05 62 73 57 57 - 📠 05 62 73 57 40 – mail : greffe.ta-toulouse@juradm.fr – web : www.ta-toulouse.juradm.fr

13. Précisions concernant les délais d'introduction des recours : selon les dispositions du CDJA

- référé précontractuel (L551-1) l'introduction du recours peut se faire jusqu'à la signature du marché
- référé contractuel (art L 551-13 à L 551-23) dans un délai de trente et un jours suivant la publication de l'avis d'attribution
- recours (art R 421-1) dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de la décision de rejet
- recours direct contre le contrat dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution.

14. Délai minimum de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres

15. DATE LIMITE DE RÉCEPTION des OFFRES : Vendredi 9 Décembre 2011 - 10 heures

16. DATE d'ENVOI de la PUBLICATION : Mercredi 16 Novembre 2011